

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

REUNION du 14 AVRIL 2015

Convocation du 07 avril 2015

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

Présents : MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Alain, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, MAUDUIT Karine, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

Excusés : MM. QUENTIN Simon, FERRARY Claire et LEVALLOIS Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RIOULT Céline



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 02 mars 2015.

Mme le Maire demande d'ajouter en point VI à l'ordre du jour l'adhésion au groupement de commandes du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour l'achat d'électricité et de services associés, l'avis devant être communiqué avant fin avril 2015.

I. Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2014 :

- **Compte Administratif Budget Général**

Mme le Maire présente aux Conseillers le compte administratif 2014 du budget général.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
002	Déficit fonctionnement reporté			002	Excédent reporté	111 528.96	111 528.96
011	Charges caractère général	161 295.22	150 118.72	70	Produits des services	44 475.00	46 577.12
012	Charges de personnel	180 695.00	180 694.05	73	Impôts et Taxes	299 495.00	313 568.00
042	Opérations d'ordre entre sect°			74	Dotation et Participations	179 679.00	199 283.56
65	Autres Charges gestion courante	44 544.00	40 489.88	75	Autres produits gestion courante	28 000.00	29 238.72
014	Atténuation de produits	72 804.00	72 804.00	013	Atténuation de Charges	23 000.00	25 663.20
66	Charges financières	7 756.30	6 942.44	76	Produits financiers		0.00
67	Charges exceptionnelles	73 201.98	73 201.98	79	Transfert de charges		0.00
022	Dépenses imprévues Fonct°			77	Produits exceptionnels		69.00
68	Dotations aux amortissements			78	Reprises sur amort. & provisions		
023	Virement à la section Invest.	145 881.46					
	TOTAL DEPENSES	686 177.96	524 251.07		TOTAL RECETTES	686 177.96	725 928.56
	BESOIN DE FINANCEMENT				EXCEDENT DE CLOTURE		201 677.49

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
001	Besoin de financement	86 954.48	86 954.48	002	Excédent reporté		
16	Remboursement emprunts	27 250.00	27 236.70	021	Autofinancement	145 881.46	
20	Immobilisation incorporelles (PLU)	24 660.00	10 339.60	024	Produits des cessions		
204	Subv. Équipements versées	101 715.17	101 715.17	040	Opération d'ordre entre sect°		
21	Immobilisations corporelles	22 454.00	3 418.39	10	Dot. Fonds divers et réserves	117 152.19	117 537.20
23	Immobilisations en cours			13	Subventions Investissement		
19	Différence sur réalisation bien			16	Emprunts & dettes assimilées		
020	Dépenses imprévues			20	Immobilisations incorporelles		
				21	Immobilisations corporelles		
	TOTAL DEPENSES	263 033.65	229 664.34		TOTAL RECETTES	263 033.65	117 537.20
	BESOIN DE FINANCEMENT		112 127.14		EXCEDENT DE CLOTURE		

Restes à réaliser :
cpte 202 : 14 320.40 €

Résultat de l'exécution : excédent de = 89 550.35 €
Résultat avec RAR : excédent de = 75 229.95 €

- **Compte Administratif CCAS :**

Mme le Maire présente aux Conseillers le compte administratif 2014 du budget C.C.A.S.

Après délibération, le Conseil Administratif, à l'unanimité des présents, accepte et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 14 avril 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
002	Déficit fonctionnement reporté			002	Excédent reporté	931.02	931.02
011	Charges caractère général	802.00	13.00	70	Produits des services	214.98	203.27
012	Charges de personnel	234.00	234.00	73	Impôts et Taxes		
65	Autres Charges gestion courante	110.00	110.00	74	Dotations et Participations		
014	Atténuation de produits			75	Autres produits gestion courante		
66	Charges financières			013	Atténuation de Charges		
67	Charges exceptionnelles			76	Produits financiers		
022	Dépenses imprévues Fonct*			79	Transfert de charges		
68	Dotations aux amortissements			77	Produits exceptionnels		
023	Virement à la section Invest.			78	Reprises sur amort. & provisions		
	TOTAL DEPENSES	1 146.00	357.00		TOTAL RECETTES	1 146.00	1 134.29
	BESOIN DE FINANCEMENT				EXCEDENT DE CLOTURE		777.29

Résultat de l'exécution : Excédent = 777.29 €

• **Compte Administratif Commerces Centre Bourg :**

Mme le Maire présente aux Conseillers le compte administratif 2014 du budget Commerces Centre Bourg.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
002	Déficit fonctionnement reporté			002	Excédent reporté	2 755.29	2 755.29
011	Charges caractère général	32 393.31	30 334.48	70	Produits des services		
012	Charges de personnel			73	Impôts et Taxes		
042	Opérations d'ordre entre sect°			74	Dotations et Participations		
65	Autres Charges gestion courante	0.69	0.69	75	Autres produits gestion courante	8 100.00	8 833.26
014	Atténuation de produits			013	Atténuation de Charges		
66	Charges financières			76	Produits financiers		
67	Charges exceptionnelles			79	Transfert de charges		
022	Dépenses imprévues Fonct*			77	Produits exceptionnels	75 101.98	75 232.92
68	Dotations aux amortissements			78	Reprises sur amort. & provisions		
023	Virement à la section Invest.	53 563.27					
	TOTAL DEPENSES	85 957.27	30 335.17		TOTAL RECETTES	85 957.27	86 821.47
	BESOIN DE FINANCEMENT				EXCEDENT DE CLOTURE		56 486.30

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
001	Besoin de financement	42 245.37	42 245.37	002	Excédent reporté		
16	Remboursement emprunts			021	Autofinancement	53 563.27	
20	Immobilisation incorporelles (études)	18 969.00	17 831.40	024	Produits des cessions		
204	Subv. Équipements versées			040	Opération d'ordre entre sect°		
21	Immobilisations corporelles	77 000.00	71 950.51	10	Dot. Fonds divers et réserves		
23	Immobilisations en cours	413 896.90	400 871.05	13	Subventions Investissement	4 379.00	4 379.90
19	Différence sur réalisation bien			16	Emprunts & dettes assimilées	486 000.00	486 830.00
020	Dépenses imprévues			20	Immobilisations incorporelles		
				21	Immobilisations corporelles		
				23	Immobilisations en cours	8 169.00	8 169.80
	TOTAL DEPENSES	552 111.27	532 898.33		TOTAL RECETTES	552 111.27	499 379.70
	BESOIN DE FINANCEMENT		33 518.63		EXCEDENT DE CLOTURE		

Restes à réaliser :

Résultat de l'exécution : excédent = 22 967.67 €

Restes à réaliser :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014, après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Déclare, à l'unanimité des présents, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

II. Vote des taux des 4 taxes directes locales 2015 :

Mme le Maire présente les taux des 4 taxes directes locales susceptibles d'être appliqués en 2015 :

	Taux 2015
TH	14,44%
TFB	12,44%
TFNB	18,47%

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 14 avril 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les taux des quatre taxes directes locales 2015 tels que ci-dessus.

III. Budgets Primitifs 2014 :

A. Budget communal

1. Affectation du résultat 2014

Mme le Maire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2014 du budget communal, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	201 677,49 €
Section d'investissement : besoin de financement	112 127,14 €
Résultat net 2014	89 550,35 €

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

.c/202D – crédit reporté P.L.U.	14 320,40 €
.c/002R – excédent de fonctionnement reporté	75 229,95 €
.c/1068R – excédent de fonctionnement capitalisé	126 447,54 €

Après délibération le Conseil Municipal, vote l'affectation du résultat comme susmentionné.

2. Vote du Budget Primitif 2015 :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 656 392,95 € pour la section Fonctionnement et à 336 067,49 € pour la section Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Montants (€)	Chapitres	Libellé	Montants (€)
011	Charges caractère Général	154 600,00	013	Recettes en atténuation	13 412,00
012	Charges de personnel	180 650,00	70	Produits Services	43 100,00
65	Autres charges Gestion courante	40 705,00	73	Impôts et Taxes	319 208,00
66	Charges financières	6 500,00	74	Dotations subventions participations	182 443,00
67	Charges exceptionnelles		75	Produits gestion courante	23 000,00
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	0,00
014	Atténuation de produit	76 418,00	002	Excédent fonctionnement Reporté	75 229,95
042	Opération d'ordre entre sections	44 865,00			
023	Virement à la section Invest.	152 654,95			
002	Déficit reporté				
	TOTAL DEPENSES	656 392,95		TOTAL RECETTES	656 392,95

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Montants (€)	Chapitres	Libellé	Montants (€)
001	Besoin de financement	112 127,14	001	Excédent reporté	
1641	Capital emprunt	28 300,00	1068	Affectation résultat	126 447,54
202	PLU	16 305,35	10222	FCTVA (travaux 14)	2 100,00
2031	Frais d'Etudes (ADAP)	5 000,00	10226	Taxe Aménagement	10 000,00
2041582	Participation Assainissement	7 874,00	021	Autofinancement	152 654,95
21318	Sanitaires publics	20 000,00	28041582	GFP bâtiments et installations	44 865,00
2132	Tvx logt APC	118 471,00			
2152	Parking Bourg	15 000,00			
2138	Vitrail Eglise	1 540,00			
2152	Ralentisseurs	6 000,00			
2151	Tout à l'Egout commerces plage	2 000,00			
2183	Photocopieur Ecole	850,00			
2152	Signalétiques	2 600,00			
	TOTAL DEPENSES	336 067,49		TOTAL RECETTES	336 067,49

B. Budget CCAS

La Commission Administrative du C.C.A.S vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 994,00 € pour la section Fonctionnement.

C. Budget « COMMERCES CENTRE BOURG »

1. Affectation du résultat 2014

Mme le Maire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2014 du budget annexe « Commerces Centre Bourg », à savoir :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 14 avril 2015

Section fonctionnement : excédent	56 486,30 €
Section d'investissement : besoin de financement	33 518,63 €
Résultat net 2014	22 967,67 €

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

.c/002R – excédent de fonctionnement reporté 22 967,67 €

.c/1068R – excédent de fonctionnement capitalisé 33 518,63 €

Après délibération le Conseil Municipal, vote l'affectation du résultat comme susmentionné.

2. Vote du Budget Primitif 2015 :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2015 qui se dresse en recettes à 40 127,67 € et dépenses à 20 250,00 € pour la section Fonctionnement et en recettes à 148 798,63 € et dépenses à 86 321,63 € pour la section Investissement.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Cptes	Libellé	Montants (€)	Cptes	Libellé	Montants (€)
011	Charges caractère général	1 750,00	70	Produits de services	
012	Charges de personnel		73	Impôts et Taxes	
65	Autre charge gest° courante		7478	Subv ou participation de la commune	
66	Charges financières	18 500,00	74	Dotations, subventions & participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	17 160,00
023	Virement à la section Invest		76	Produits financiers	
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
			002	Excédent antérieur reporté	22 967,67
	TOTAL DEPENSES	20 250,00		TOTAL RECETTES	40 127,67

INVESTISSEMENT					
001	Besoin de financement	33 518,63	001	Excédent reporté	
1641	Capital emprunt	50 700,00	1068	Affectation résultat	33 518,63
2031	Frais d'études		1321	FISAC	100 000,00
21318	Achat ancienne boulangerie		1323	CONTRAT DE RURALITE	15 280,00
2313	Construction Ens Cial + logements	2 103,00	021	Autofinancement	
	TOTAL DEPENSES	86 321,63		TOTAL RECETTES	148 798,63

IV. Reversement Fonds d'Amorçage :

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui a redistribué les heures de cours dans les écoles primaires et maternelles sur quatre jours et demi au lieu de quatre jours,

Vu le décret n° 2014-1206 du 20 octobre 2014 portant application de l'article 32 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014, portant extension du bénéfice des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires aux communes autorisée à mettre en œuvre les dérogations expérimentales à l'organisation de la semaine scolaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré ;

Mme le Maire précise que les aides apportées par le fonds sont calculées en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans la commune. Un montant forfaitaire par élève sera versé à toutes les communes ;

Considérant les activités périscolaires mises en place par la Communauté de Communes de la Côte des Isles dans le cadre de sa compétence C3 – mise en place, création et suivi d'actions périscolaires et extrascolaires en faveur des jeunes dans le cadre des contrats temps libre, contrat enfance et contrat éducatif local ou tout dispositif similaire (...);

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

> Décide de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes de la Côte des Isles, correspondant à un montant forfaitaire de 50€ par élève,

> Autorise Mme le Maire à signer la convention financière correspondante.

V. Schéma d'Aménagement Gestion des Eaux :

Mme le Maire explique que le Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE), défini à l'article L.212-3 du code de l'environnement, est un outil de planification à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, dont l'objet est la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 14 avril 2015

en eau, des milieux aquatiques et de la protection du patrimoine piscicole. Il doit tenir compte des adaptations nécessaires au changement climatique et permettre de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population, ainsi que de satisfaire ou de concilier les autres usages.

La commune de Denneville est concernée par le Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eau Douve-Taute dont le projet a été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 16 décembre 2014.

Par courrier reçu en mairie, Monsieur Philippe RIPOUTEAU, Conseiller général de la Manche et Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Douve-Taute, invite les 213 communes de son territoire à émettre un avis dans un délai de quatre mois, préalablement à l'enquête publique.

Le projet présente de nombreuses dispositions articulées autour des enjeux suivants :

- Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage,
- Qualité des eaux (superficielles, souterraines et littorale),
- Qualité des milieux aquatiques,
- Gestion quantitative (alimentation en eau potable),
- Inondation et submersion et évolution du trait de côte.

Le projet s'articule entre un Règlement et un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource et des milieux aquatiques (dit PAGD) dont la force juridique est différente :

- le Règlement sera opposable aux tiers et s'appliquera dans un rapport de conformité,
- le PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) présente les 77 dispositions du programme d'actions et s'appliquera dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme (carte communale, PLU, SCOT) dans un délai de trois ans suivant son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, 3 voix CONTRE, et 3 abstentions,
> Émet sur le projet de SAGE Douve-Taute, un avis favorable.

VI. Adhésion au groupement de commandes du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche pour l'achat d'électricité et de services associés :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Mme le Maire informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales, disposant de sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA seront tenues de souscrire une offre de marché, ne relevant plus des tarifs réglementés.

La suppression de ces tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM), conscient de la complexité de cet achat et soucieux d'accompagner au mieux les collectivités territoriales de la Manche, a mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés qui concerne :

- Les sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA ;
- L'alimentation électrique des ouvrages d'éclairage public (toute puissance) ;
- L'alimentation électrique des bornes de recharge pour les véhicules électriques (toute puissance).

Mme le Maire stipule que le SDEM sera le coordonnateur de ce groupement et que sa commission d'appel d'offres sera celle du groupement.

Le Département de la Manche, apportera son soutien dans l'évaluation des besoins, participera à la définition des prescriptions administratives et techniques du futur marché, assistera aux réunions de la commission d'appel d'offres avec voix consultative.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- Autorise l'adhésion de la commune de DENNEVILLE au groupement de commandes coordonnée par le SDEM pour :
 - L'achat d'électricité pour les ouvrages d'éclairage public (toute puissance)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 14 avril 2015

- Autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de DENNEVILLE ; Et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;
- Stipule que la Commission Appel d'Offres sera celle du SDEM ;
- Précise que les dépenses inhérentes à cet achat seront inscrites aux budgets correspondants.

VII. Logements communaux :

- Logement 5 la Grand Rue :

Mme le Maire rapporte que malgré plusieurs visites ce logement est toujours vacant à ce jour.

- Logement APC :

M. LECOURT rapporte que le coût des travaux de réfection de l'appartement, avec les devis supplémentaires, se monterait à environ 30 000,00 €.

Mme le Maire pose à nouveau la question aux conseillers pour une mise en œuvre des travaux ou une vente du bâtiment. Après délibération, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 3 voix contre, donne un avis favorable pour engager les travaux de réfection.

La commission travaux Bâtiments communaux se réunira afin de retenir les prestataires.

VIII. Questions diverses :

- **Salle Saint-Héliier :** Mme le Maire rappelle que la délibération prise en date du 17 décembre 2012, concernant les tarifs de la salle communale, prévoit le versement d'une caution de 500 €. A la demande de la secrétaire de mairie, Mme le Maire interroge les conseillers sur le montant demandé afin de redéfinir si celui-ci n'est pas trop élevé. Après consultation, les conseillers sont favorables pour maintenir le montant de la caution à 500 €.

- **Repas des Aînés :** Mme le Maire rappelle que le repas des Aînés de la Commune est généralement fixé le 1^{er} dimanche de décembre ; considérant le calendrier des élections régionales fixé les 6 et 13 décembre prochain, Mme le Maire propose d'avancer la date du repas. Après consultation, le repas des Aînés est fixé le dimanche 15 novembre 2015.

- **Association Fleurissement Côte des Isles :** Mme SAVARY rapporte que lors de l'AG de l'association fleurissement de la Côte des Isles, Mme MARGUERIE, Présidente, a présenté sa démission. Personne ne s'étant proposé pour reprendre ces fonctions, une assemblée extraordinaire aura lieu afin de déterminer la mise en veille de l'association, si prévu dans les statuts, ou sa dissolution.

Mme le Maire appelle les conseillers à réfléchir sur le maintien d'une association communale pour le fleurissement avec un juré extérieur à la commune.

- Divers :

- Définir un emplacement pour le banc offert par la commune de Dennweiler-Frohnbach lors de leur dernier séjour à Denneville.

- Prendre des renseignements pour mise en place de distribution de sacs pour déjections canines à la plage.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 23h30*